



**PROCES-VERBAL  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE  
DU VENDREDI 08 MARS 2024**

**L'an deux mil vingt-quatre, le huit mars**

Le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Pascal VITTORI, Maire de la commune

**Nombre de membres en exercice : 23**

**Date de la convocation : 29 février 2024**

**Présents : M. Karlheinz CREUGNET, Mme Valérie TRAHAN, Mme Valentine TOFILI, M. Henri POIROI, Mme Josiane LECHANTEUR, Mme Fabienne SANTACROCE, M. Yannick ROLLAND, Mme Brigitte CLARISSE, M. Jean-Michel LAVAL, Mme Odette GEORGET, M. Jacques CHETAH, Mme Carine THEVEDIN, M. Hervé KIKI, M. Philippe LEMAITRE, M. Roger THEVEDIN.**

**Absents excusés et représentés :**

**M. David CARNICELLI a donné procuration à M. Pascal VITTORI**

**Mme Marielle AUVRAY a donné procuration à M. Karlheinz CREUGNET**

**M. Richard OLLIVIER a donné procuration à Mme Valérie TRAHAN**

**Mme Aude LEGRAS a donné procuration à Mme Valentine TOFILI**

**Absents excusés : Mme Sandrine LODS**

**Absents : M. Jérôme SIRET, Mme Sonia MAHOSSEM**

**ADOPTION :**

- **CONTRE :**
- **ABSTENTION :**
- **POUR : 20**

\*\*\*\*\*

Nombre de votants : 20

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h00.

**L'administration de la commune de Boulouparis représentée par :**

- M. Jérémie COSTE, secrétaire général,
- Mme. Anne PERRIER, directrice administrative et financière,
- M. Kélian RIVATON, directeur des services techniques
- Mme Julia QUINTY, secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*



En ouverture de séance, M. le maire salue les membres du conseil municipal, l'administration, le public, de leur présence.

Après avoir fait l'état des présences à la demande du maire, et confirmé que le quorum est réuni, le secrétaire général est invité par le maire à rappeler les règles légales relatives au débat d'orientation budgétaire.

Monsieur le maire, les élus et la Directrice administrative et financière présentent le rapport d'orientation budgétaire de la manière suivante (voir annexe jointe) :

*PREAMBULE – le contexte international, français et calédonien – Eléments de réflexion.*

- 1- *La situation budgétaire de Boulouparis*
- 2- *Présentation des règles de l'équilibre budgétaire*
- 3- *Prospectives*
  - a. *Les recettes de fonctionnement*
  - b. *Les dépenses de fonctionnement*
  - c. *Crédits (dette)*
  - d. *Epargne*
  - e. *Capacité d'autofinancement/d'investissement*
  - f. *Besoins de financement – Coût global d'investissement*
  - g. *Emprunt*
  - h. *Taux de subvention*
- 4- *La solvabilité financière*
- 5- *Les ratios financiers de la collectivité*
- 6- *Les investissements de la Collectivité : Plan pluriannuel d'investissement (PPI) et Autorisations de programmes (AP)*

**Observations/ questions émises en séance :**

Le maire informe qu'il fait une présentation générale pour les années restantes à courir avant la fin du mandat et avant le vote du budget qui doit avoir lieu le 22 mars 2024, tout en précisant que les inscriptions budgétaires devraient être moins importantes au fil du temps et que la mairie va continuer à mener des travaux d'entretien des routes municipales. La commune se penche sur les travaux de la route de la tribu de Kouergoa.

Les actions seront menées également sur le marché municipal et l'ancienne caserne des pompiers, La base nautique de Bouraké devrait démarrer en 2024 et les parcs de jeux des enfants du village et de Tomo font partie des investissements envisagés.

Le maire avant le vote de la délibération donne la parole au secrétaire général qui précise que sur l'autorisation de programme n° 13 intitulée Lotissement agricole de Tchiné, les montants mandatés et inscrits à zéro pourraient porter à confusion compte tenu des crédits engagés pour réaliser le lotissement agricole.



Le secrétaire général donne la parole à Anne PERRIER, qui précise que les autorisations de programme sont votées pour la section d'investissement. Les dépenses engagées et évoquées par le secrétaire général sont inscrites en fonctionnement, d'où leur absence dans l'AP 13.

Mme PERRIER précise en outre que les autorisations de programmes feront l'objet prochainement de corrections quant à leurs durées.

Le secrétaire général donne la parole à Kélian RIVATON qui précise les modalités de création du lotissement agricole, et les finalités pour les porteurs de projets innovants sur la commune en matière agricole.

Le maire remercie l'administration pour ces précisions et procède au vote de la délibération qui est adoptée à la majorité

Le maire passe la parole à Mme Ramona DELRIEU, porte-parole de l'association TENIA VA'A Club de Boulouparis qui a été lauréat du budget participatif de la Province Sud. Leur projet consiste à s'équiper de pirogues pour permettre aux jeunes scolaires de Boulouparis de s'initier à la pratique du Va'a.

#### 1- Délibération n° 10/2024

**Objet : Débat d'orientation budgétaire de la commune de Boulouparis pour l'exercice 2024**

Lecture de la délibération par : Monsieur Pascal VITTORI, Maire de la commune

Pas d'observations.

Discussions générales : /

POUR : 20

CONTRE :

ABSTENTION :

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant intervenir, la séance est levée.

Le maire, Pascal VITTORI

La secrétaire de de séance, Julia QUINTY

